

COMMUNE DE BEAULIEU SUR LAYON

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

du 03 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze le trente octobre deux mil quatorze, Nous, PAUL TRESMONTAN, avons adressé à chaque conseiller municipal la convocation suivante : « en votre qualité de conseiller municipal, vous êtes prié d'assister à la réunion qui aura lieu le lundi trois novembre deux mil quatorze à vingt heures trente »

L'an deux mil quatorze, le trois du mois de novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de monsieur PAUL TRESMONTAN, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques GUÉGNARD, Magali POUPLARD, PASCAL AULAS, Hélène CHÉNÉ , Didier PETIT, Laure BERTRAND, Cécile DESLANDES, Daniel ONILLON, Christine JOUET , Guillaume BAUDONNIÈRE, Edwige VERGER, Florian GÂTARD,

Secrétaire : Florian GATARD

ORDRE DU JOUR :

1. Démission de conseillers municipaux,
2. Approbation compte-rendu du 06 octobre 2014,
3. Installation des nouveaux conseillers,
4. Intervention de la Fondation du patrimoine pour la souscription concernant la réhabilitation des cloches de l'église,
5. Déclaration d'intention d'aliéner, parcelle AE 720 et 722
6. Contrat Enfance Jeunesse : signature du projet de convention 2014-2017
7. Plan Local d'Urbanisme : décision modification simplifiée N° 1,
8. Réforme territoriale : point d'étape,
9. Tarif bibliothèque : nouvelle tarification
10. Questions diverses.

DÉMISSION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre de démission du mandat de conseiller municipal représentant de la commune au conseil communautaire de monsieur Jean-Loup Pourcher et de madame Nadine Rocher et ce à compter du 15 octobre 2014. Conformément à la demande de madame Nadine Rocher, monsieur le maire donne lecture de sa lettre de démission aux membres du conseil municipal.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 06 OCTOBRE 2014

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents. Remarque de monsieur Didier Petit signalant que le compte-rendu sur la LPO relève de madame Hélène Chéné et non de lui-même comme indiqué dans les questions diverses du compte-rendu en date du 6 octobre 2014.

INSTALLATION ET ACCUEIL DES NOUVEAUX CONSEILLERS

La démission de nos collègues, Jean-Loup Pourcher et Nadine Rocher a créé une vacance qui est aujourd'hui comblée avec l'élection de Mickaël Robin et Agnès Geslin qui viennent compléter l'effectif du conseil municipal.

Je me fais un plaisir de les accueillir parmi nous.

Il n'est pas facile de « prendre un train en route » et de rejoindre une équipe qui a démarré depuis 8 mois. Mais je suis sûr que Mickaël Robin et Agnès Geslin sauront s'intégrer à notre assemblée, notamment dans le cadre des travaux des diverses commissions où ils ont décidé de s'investir (Education, jeunesse et appel d'offres pour Agnès Geslin) et (Viticulture, développement durable et appel d'offre pour Mickaël Robin) pour apporter leur expérience et leur volonté dans ces domaines.

C'est dans l'unité et la cohésion que notre équipe municipale fera avancer les choses, dans l'intérêt de notre commune et pour le bien-être de nos concitoyens. Le conseil municipal vous souhaite la bienvenue et beaucoup de satisfactions dans l'exercice de votre mandat.

A la suite de cette installation étaient présent : MM. PAUL TRESMONTAN, Maire, Jacques GUÉGNARD, Magali POUPLARD, PASCAL AULAS, Hélène CHÉNÉ , Didier PETIT, Laure BERTRAND, Cécile DESLANDES, Daniel ONILLON, , Guillaume BAUDONNIÈRE, Edwige VERGER, Florian GÂTARD, Mickaël ROBIN, Agnès GESLIN.

INTERVENTION DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

la délégation de Maine-et-Loire de la fondation du patrimoine intervient pour présenter la possibilité pour notre commune de mettre en place une souscription afin d'apporter des financements privés dans le cadre de la restauration des cloches de l'église du village.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété soumise au droit de préemption urbain, Section AE N° 720 et 722 « 13 rue des Coteaux » appartenant à monsieur et madame BERGER Alain d'une superficie de 3071 m². Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2014-2017

Monsieur le maire expose la décision de la transformation par la CNAF, des anciens contrats enfance et temps libre en seul contrat dénommé « contrat enfance et jeunesse ». Il précise que les actions en direction des enfants dans le cadre des accueils post et périscolaires, dans le cadre des accueils en centre de loisirs sans hébergement, sont dorénavant directement liés au contrat enfance et jeunesse. Il insiste sur la volonté de la commune de valoriser les activités en direction des enfants et adolescents.

En outre, les actions éligibles par la Caisse d'Allocations Familiales d'Angers permettront à la commune de percevoir une subvention.

M. le maire présente les grandes lignes du projet de contrat « enfance et jeunesse » tel qu'il a été élaboré avec les services de la CAF et qui prendra effet à compter de sa date de signature et pour une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'autoriser monsieur le maire à signer le contrat « enfance et jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales dans les conditions exposées ci-dessus.

PLU : MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-13, L 123.19 et R 123-20-1 et R 123-20-2

VU le projet mis à disposition du public du 26 mai 2014 au 26 juin 2014,

VU les remarques formulées par le public,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-13, L 123.19 et R 123-20-1 et R 123-20-2

VU le projet mis à disposition du public du 26 mai 2014 au 26 juin 2014,
VU les remarques formulées par le public

CONSIDERANT que les résultats de la mise à disposition du projet justifient d'apporter les modifications suivantes : sur l'emplacement réservé n° 10, pour assurer de meilleures visibilitées et girations des différentes circulations au droit de l'angle du carrefour des rues du dolmen et du fourneau, la municipalité procédera à l'acquisition parcellaire nécessaire formée par un triangle pour l'intégrer à l'espace public.

Après en avoir délibéré :

- décide d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente,
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'art. R.123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal,
- dit que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Beaulieu sur Layon et à la préfecture, aux heures et jours habituels d'ouverture,
- dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU, sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal diffusé dans le département,

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie

RÉFORME TERRITORIALE : POINT D'ÉTAPE

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Jacques Guégnard afin que celui-ci fasse un point d'étape sur le projet de loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république aux membres du conseil municipal. Monsieur le maire précise qu'un suivi de ce dossier sera fait à chaque réunion du conseil municipal.

TARIF BIBLIOTHEQUE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2014

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les nouveaux tarifs concernant l'adhésion à la bibliothèque municipale, à compter du 1^{er} novembre 2014 :

* Tarif famille	17 €
* Tarif individuel	11 €
* Tarif demandeur d'emploi et étudiant (+ 18 ans)	7 €
* Tarif association	17 €
* Tarif mensuel –occasionnel-	3 €
* Tarif nouvelles familles	gratuit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES

- 1- Dossier masson-Barbot
- 2- Logement au 6 impasse des tonneliers mis en vente par Immobilière Podeliha
- 3- Remerciement de monsieur le maire à madame Rocher Nadine et monsieur Pourcher Jean-loup pour leur début de mandat au sein de l'équipe municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 22h25.